

Note de dimensionnement

Cette note a été remise au bénéficiaire avant l'achèvement des travaux

Les informations obligatoires sont marquées d'une *

ÉQUIPEMENT CONCERNÉ :

- ☐ Chaudière biomasse individuelle - [BAR-TH-113](#)
- ☐ Pompe à chaleur air/eau ou eau/eau - [BAR-TH-104](#)
- ☐ Pompe à chaleur hybride - [BAR-TH-159](#)

Pour ces équipements, pour toute demande de prime CEE pour des devis signés à partir du 01/04/2022, il est exigé que le professionnel rédige une note de dimensionnement de la chaudière par rapport aux déperditions calculées à $T = T_{base}$. Les déperditions concernent les pièces du logement desservies par le réseau de chauffage, sans considération des éventuels autres générateurs présents.

Pour les PAC hybrides

La note doit également inclure le calcul du taux de couverture, exprimé en %, hors dispositif d'appoint (rapport entre la quantité d'énergie fournie par la PAC hybride hors appoint et les besoins annuels de chaleur pour le chauffage), et le mode de régulation choisi par le professionnel réalisant l'opération.

COORDONNÉES DU BÉNÉFICIAIRE

- * Nom (ou Raison Sociale s'il s'agit d'une personne morale).....
- * Prénom.....
- * Adresse des travaux.....
- * Code postal et ville.....

CALCUL DES DÉPERDITIONS DU LOGEMENT

Il est proposé à titre indicatif la méthode $G \times V \times \Delta T$, sans que cette méthode soit exclusive. D'autres modes de calculs peuvent être utilisés.

$$\text{Déperditions thermiques du logement (Watt)} = G \times V \times \Delta T$$

$$G = \dots \text{Watt/m}^3 \cdot ^\circ\text{C}$$

$$V = \dots \text{m}^3$$

$$\Delta T = \dots ^\circ\text{C}$$

* $\text{Déperditions estimées du logement} = \dots \text{Watt}$

G = Coefficient de déperdition du bâtiment

Le coefficient de déperdition dépend de l'année et du type de construction. Il varie entre 0.2 ou moins (maison RE 2020 après 2022, ou plus performante) et 2.2 (construction très mal isolée, avant 1960).

V = Volume chauffé

Delta T = Écart entre température de base et température de consigne ou d'arrêt
= Tc – Tbase (ou T arrêt PAC)

Avec :

Tc = Température de consigne intérieure (19°C par défaut)

Tbase = Température extérieure de base en hiver (donnée par la station météo la plus proche, voir par exemple www.infoclimat.fr), selon la zone géographique et l'altitude à l'adresse des travaux. En France métropolitaine cette valeur est comprise entre -2°C et -29°C.

Pour les PAC uniquement

Dans le cas où la T arrêt de la PAC > T base alors :

Delta T = Tc – Tarrêt PAC

JUSTIFICATION DU CALCUL DE LA PUISSANCE PRÉCONISÉE HORS APPOINT POUR L'ÉQUIPEMENT

Calcul libre, notamment en tenant compte du rendement de l'équipement, des pertes du réseau de chauffage, de l'inertie du bâti, des extensions éventuelles, et des besoins en ECS.

.....

.....

.....

.....

Puissance préconisée de l'équipement :kW

Dont puissance nécessaire au chauffage :KW

Dont puissance nécessaire à l'eau chaude sanitaire :KW

Pour les PAC hybrides

Mode de régulation choisi.....

Quantité d'énergie fournie par la PAC hors appoint.....kWh

Besoins annuels de chaleur.....kWh

Taux de couverture par la PAC, hors appoint, des besoins de chauffage, pour le mode de régulation choisi :%